**Le modèle de contrat de travail ci-dessous doit être complété et adapté en fonction de la situation particulière de chaque établissement.**

Les mentions en bleu indiquent une information à compléter.

Les mentions en vert indiquent une information à choisir entre plusieurs options

CONTRAT DE TRAVAIL A **DUREE DETERMINEE**

DE CHEF D’ETABLISSEMENT

DE L’ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE DE **DATE A DATE**

Entre les soussignés

*(Organisme assurant la gestion de l'établissement)*

dont le siège est à *(adresse)*

N° de SIRET :

représenté par son Président en la personne de M (*Nom du ou de la président(e))*

agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

par le Conseil d'Administration dudit organisme,

d'une part,

et,

Monsieur (Madame)

Nom de jeune fille :

né*(e)* le (*date*), à (*lieu*)

N° de Sécurité Sociale :

De nationalité (indiquer la nationalité)

demeurant à *(adresse complète)*

d'autre part,

**Il est convenu et arrêté ce qui suit :**

La déclaration préalable à l'embauche de Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* a été effectuée à l'URSSAF de *(lieu)* auprès de laquelle *(nom de l'organisme assurant la responsabilité de la gestion de l'établissement)* est immatriculée sous le N° *(numéro d’immatriculation).*

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* pourra exercer auprès de cet organisme son droit d'accès et de rectification que lui confère la loi N° 78-17 du 6 janvier 1978.

Le présent contrat de travail est régi par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, les dispositions du Statut du chef d’établissement de l’enseignement catholique adopté par le Comité National de l’Enseignement Catholique le 24 mars 2017.

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* reconnaît qu’un exemplaire du règlement intérieur[[1]](#footnote-1) de l’Etablissement et du Statut sus évoqué lui ont été remis et qu’il en a pris connaissance.

**Article 1 Engagement**

L'organisme de gestion *(nom de l'organisme assurant la responsabilité de la gestion de l'établissement)*prend acte de la prise de connaissance de M………………………..(remplaçant) de la mission qui a été confiée par lettre du *(date)* par *(nom de l'autorité de tutelle),* *à* Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* et qui lui est opposable dans le cadre de son remplacement.

En conséquence, il engage Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* comme Chef d'Etablissement du (*nom de l’établissement*), à compter du *(date de prise de fonction)* en tant que cadre dirigeant*,* avec toutes les responsabilités et prérogatives inhérentes à sa fonction telles que les définissent les lois et règlements en vigueur et le Statut du Chef d'Etablissement de l’Enseignement Catholique, adopté par le Comité National de l’Enseignement Catholique le 24mars 2017 en contrat à durée déterminée du ………………. Au …………………… pour assurer le remplacement de ………………….. Chef d’établissement absent pour ………………..(motif)

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* qui accepte cet engagement déclare formellement n'être lié(e) à aucune autre entreprise ou établissement et être libre de tout engagement envers son précédent employeur.

**Article 2 Durée – Période d’essai**

Une période d'essai de <cf ci-dessous> sera réalisée.

* *Pour les contrats inférieurs ou égaux à six mois : un jour par semaine (sans que la durée ne puisse dépasser deux semaines)*
* *un mois maximum pour les contrats supérieurs à six mois.*

Durant cette période, il pourra être mis fin au contrat, à tout moment par l’une ou l’autre des parties en respectant le délai de prévenance prévu légalement :

*Pour l’employeur* : *<24h en deçà de 8 jours de présence ; 48h entre 8 jours et 1 mois de prévenance Pour le salarié : <24 heures en deçà de 8 jours de présence, et 48 heures à partir de 8 jours de présence>.*

La période d’essai étant une période de travail effectif, toute suspension de l’exécution du contrat quel que soit le motif entrainera une prolongation de cette dernière d’une durée équivalente à celle de la suspension.

**Article 3 Responsabilités – Fonctions**

La Direction du (*nom de l’établissement)* est exclusive de toute autre activité professionnelle non liée au service de l'Enseignement Catholique*.*

Les responsabilités institutionnelles et professionnelles prises par Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* font partie intégrante de sa fonction telle que définie par le Statut du Chef d'Etablissement. Si de telles responsabilités sont confiées à Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* celui-ci en informera préalablement la Tutelle et le Président de l’organisme de gestion.

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* assume les responsabilités et fonctions telles qu’elles sont définies par les articles 1-3 et 2 du Statut du chef d’établissement de l’enseignement catholique.

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* reçoit du Conseil d'Administration de *(nom de l'organisme assurant la responsabilité de la gestion de l'établissement)* les délégations nécessaires à l’exercice de ses responsabilités en vue de :

* Proposer, ordonnancer et exécuter le budget,
* Recruter, dans la limite, des postes définis au budget, toute personne salariée de l'établissement. Dans le cas particulier de l’embauche d’un adjoint en pastorale scolaire, il respecte la procédure prévue par l’article 175 du Statut de l’Enseignement Catholique.
* Cosigner ès qualité avec le Président de l'Organisme les contrats de travail,
* Exercer l'autorité de l'employeur sur le personnel de droit privé,
* Procéder en accord avec le Président de l'Organisme de Gestion, aux licenciements,
* Proposer au Conseil d'Administration qui en décide, le montant des traitements et indemnités des personnels salariés de l'établissement,
* Gérer les instances représentatives du personnel,
* Engager et mener les négociations obligatoires.

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* a délégation de signature pour les opérations postales et bancaires sur tous les comptes ouverts dans l'établissement selon les modalités fixées par le Conseil d'Administration.

Par délégation spéciale du président de l’organisme de gestion, Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* préside les instances représentatives du personnel.

Ces délégations sont effectives dès l’entrée en fonction.

Les modalités de compte-rendu de l'exercice des présentes délégations sont fixées par le Conseil d'Administration de *(nom de l'organisme assurant la responsabilité de la gestion de l'établissement).*

**Article 5 Horaires**

En tant que chef d’établissement, Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* est cadre dirigeant ([[2]](#footnote-2)). En cette qualité et compte tenu des caractéristiques de la nature des fonctions et des responsabilités qui lui ont été confiées, Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* ne peut être soumis*(e)* à aucun horaire déterminé.

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* disposera donc d'une totale autonomie dans l'organisation et la gestion de son emploi du temps pour remplir les tâches et missions qui lui sont confiées.

**Article 6 Rémunération**

En contrepartie de l'exercice de sa mission, Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* percevra une rémunération mensuelle fixée selon les dispositions de l’article 4 du Statut du chef d’établissement de l’enseignement catholique et qui fait l'objet d'un avenant financier détaillé annexé **obligatoirement** au présent contrat. Cette rémunération est forfaitaire et indépendante du temps que Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* consacrera de fait à l'exercice de ses fonctions.

*Conserver le paragraphe suivant uniquement pour le chef d’établissement du second degré assurant des heures d’enseignement.*

Le nombre des heures éventuelles d'enseignement assuré par Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* fera l'objet d'un accord particulier avec *(nom de l'organisme assurant la responsabilité de la gestion de l'établissement)* dans les conditions précisées par le Statut du chef d’établissement de l’enseignement catholique.

Les rémunérations versées par l'Etat à Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* au titre des heures d'enseignement qu'il (elle) assure - étant préservée la première d'entre elles qui lui reste acquise - viendront en déduction de son traitement conformément au statut du Chef d'Etablissement de l’enseignement catholique.

Toute modification apportée à la composition de la rémunération doit faire l’objet d’un avenant financier au contrat, signé du chef d'établissement et du président de l’organisme de gestion et visé par la tutelle.

**Article 7 Protection sociale**

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* est affilié(e) à :

* pour la prévoyance, à *(nom de l'organisme de prévoyance)*,
* pour la retraite complémentaire, à *(noms des organismes de retraite complémentaire et retraite des cadres ARCO et AGIRC)*,
* pour la complémentaire santé, à *(nom de l'organisme assurant la complémentaire santé.)*

**Article 8 Congés payés**

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* a droit, dès son entrée en fonction, par anticipation, à *x (fixer un nombre précis de semaines au moins égal à 6)* semaines de congés annuels au cours de l'année scolaire, dont au moins quatre semaines consécutives pendant les vacances scolaires d’été.

**Article 9 Fin du Contrat**

Il prendra fin automatiquement à l’échéance du terme.

Toutefois il pourra être prolongé au delà de ce terme par accord entre les parties (dans la limite d’une durée maximale de 18 mois renouvellement inclus). Un avenant sera alors conclu.

Les conditions de cessation du contrat sont réglées par le Code du Travail.

Conformément à la législation en vigueur, M. …………………………………….(remplaçant). percevra en fin de contrat, outre l’indemnité compensatrice de congés payés, une indemnité égale à 10 % de la rémunération totale brute perçue. Toutefois, cette indemnité de 10 % ne sera pas due en cas de poursuite des relations contractuelles, en cas de faute grave ou de force majeure.

**Article 10 Caractère propre – Clause de conscience**

Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* déclare que le caractère catholique de l’établissement est l’élément déterminant qui l’a conduit à accepter la mission qui a été confiée par l’Autorité de Tutelle par lettre en date du *(date de la lettre de mission) à …………………………(chef d’établissement titulaire) et dont M……………………….(remplaçant)* à pris connaissance

Dans le cas où l’Evêque décide de ne plus reconnaître l’appartenance de l’établissement à l’Enseignement Catholique et si Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* n’est pas concerné par les motifs ayant conduit à cette décision, Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* se réserve le droit de rompre son contrat de travail.

Dans cette dernière hypothèse, Monsieur (Madame) *(prénom) (nom)* aura droit au versement d’une indemnité en vertu de l’article 3-5-3 du Statut du chef d’établissement de l’enseignement catholique à la charge de l’organisme qui assurera la gestion de l’établissement à compter de la décision sus évoquée prise par l’évêque.

**Article 11 Visas**

Le présent contrat, ses annexes et tous ses avenants successifs doivent être visés par l'Autorité de tutelle.

Fait en quatre exemplaires,

A (lieu),

Le *(date)*

*Lu et approuvé* (mention manuscrite)

Le Chef d'Etablissement

*Lu et approuvé* (mention manuscrite)

Le(a) Président(e) de l’Organisme de Gestion

Visa de l’Autorité de tutelle

1. Un règlement intérieur est obligatoire dans tout établissement comptant au moins 20 salariés de droit privé [↑](#footnote-ref-1)
2. Article 2-7 de l'Accord relatif a la réduction de la durée effective et a l’aménagement du temps de travail du 15 juin 1999 . [↑](#footnote-ref-2)